

Avis adopté

Séance plénière du 13 janvier 2026

« Anticiper et prévenir les risques liés au *changement climatique* pour les infrastructures »

Déclaration du groupe des Associations

Les domaines ne manquent pas dans notre société, tels que le climat, l'éducation ou la santé où le manque d'anticipation et de prévention se paient chers.

Nos infrastructures, liées à l'énergie ou au transport, n'échappent pas à cela, étant doublement affectées par les effets du changement climatique et de la « dette grise », celle-ci résultant des retards cumulés dans les investissements nécessaires à leur entretien. Notre « déficit d'adaptation » se creuse et nous devons prévenir la « maladaptation », pour éviter des réponses aggravant des effets potentiels sur le changement climatique ou accroissant les vulnérabilités.

N'oublions pas que les 11 territoires ultra-marins sont les plus exposés au changement climatique, notamment face à la montée des eaux, avec parfois des cyclones et ouragans qui impactent ces territoires de façon plus rapprochée que dans l'Hexagone.

Il nous faut continuer à repenser nos modes de vies et nos solidarités face à une adaptation des infrastructures pour diminuer leurs contributions aux émissions de gaz à effet de serre et améliorer leur résistance/résilience au réchauffement et aux aléas climatiques. Cette démarche doit intervenir dans un souci de sobriété, de solidarité et de prévention des risques, en évitant toute nouvelle artificialisation et la destruction des écosystèmes.

Le ministère en charge de l'équipement doit encourager et faciliter l'utilisation d'éco-matériaux (notamment recyclés) et de nouveaux matériaux plus adaptés tout en accompagnant l'évolution des compétences et des conditions de travail pour les salariées/salariés des gestionnaires d'infrastructures.

L'État doit pouvoir mettre en place une gouvernance nationale intégrée des infrastructures accompagnées d'une loi de programmation pluriannuelle, fondée sur une stratégie interministérielle. Ceci en lien avec les régions, départements et communautés locales avec des dispositifs de participation de la population qui soient adaptés.

Car c'est précisément sur le respect du droit de l'environnement, de l'expertise scientifique, des aspirations réelles des habitantes et des habitants, et sur la construction de leur adhésion aux projets que se situe aujourd'hui le point de rupture. L'actualité récente, qu'il s'agisse de l'A69 ou du projet de contournement de l'agglomération lyonnaise, montre à quel point ces principes sont trop souvent ignorés par les décideurs publics, au prix de tensions sociales évitables et au bénéfice de projets dont la pertinence, largement datée, est de plus en plus contestée.

Le groupe des associations **a voté en faveur de cet avis.**